

**Conseil économique et social**Distr. générale
19 septembre 2024Français
Original : anglais
Anglais et français uniquement**Commission économique pour l'Afrique**
Comité de la gouvernance économique
Deuxième réunion
Addis Abeba (hybride), 16 et 17 novembre 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Enjeux et défis du financement du développement durable en Afrique :
priorités pour l'Afrique à la quatrième Conférence internationale
sur le financement du développement, qui se tiendra en 2025****Enjeux et défis du financement du développement
durable en Afrique : priorités pour l'Afrique à la
quatrième Conférence internationale sur le
financement du développement, qui se tiendra en
2025****Introduction**

1. Les ressources intérieures ont été le principal facteur à l'origine des efforts faits par les pays africains pour obtenir des ressources financières pour la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Pour l'ensemble du continent, les ressources intérieures restent la source la plus fiable et l'Afrique est le continent où le niveau d'appropriation de cette source de financement par les pays est le plus élevé¹. D'importantes disparités persistent toutefois entre ces pays, certains, comme l'Éthiopie, le Nigéria et le Soudan, percevant des recettes fiscales qui représentaient en moyenne moins de 10 % de leur produit intérieur brut (PIB) au cours de la période 2020-2024, tandis que, au cours de la même période, certains pays à revenu intermédiaire, comme la Namibie et les Seychelles, ont perçu des recettes représentant en moyenne plus de 30 % de leur PIB².
2. Dans le présent document thématique, nous examinons les priorités de l'Afrique face aux problèmes multidimensionnels auxquels elle doit faire face pour mobiliser des fonds publics et privés nationaux supplémentaires et réformer l'architecture financière mondiale d'une manière qui puisse s'inscrire dans la durée. Outre leur rôle de financement, les recettes accrues devraient également améliorer la conduite des politiques macroéconomiques par les pays et avoir une fonction stabilisatrice et anticyclique.

* E/ECA/CEG/2/1.

¹ Commission économique pour l'Afrique et Forum sur l'administration fiscale africaine, *Rapport sur la gouvernance économique II — Un cadre pour l'évaluation des dépenses fiscales et l'établissement de rapports à leur sujet*. (Addis Abeba, 2023).² Organisation de coopération et de développement économiques, *Perspectives mondiales du financement du développement durable 2023 : Pas de durabilité sans équité* (Paris, Éditions OCDE, 2022).

3. Dans le document, nous mettrons en évidence les principales mesures qui peuvent être mises en œuvre par toutes les parties prenantes afin de faciliter l'adoption d'une approche unifiée pour les discussions et les négociations à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en juin 2025 en Espagne.

I. Aperçu des principales tendances macroéconomiques et financières

4. La croissance en Afrique devrait atteindre 3,3 % en 2024 et 3,9 % en 2025, après avoir atteint le niveau le plus bas de 3,2 % en 2023³. Ce rebond progressif de la croissance est principalement dû à l'augmentation de la consommation privée résultant de l'atténuation des pressions inflationnistes dans de nombreux pays du continent, ce qui a permis de stimuler le pouvoir d'achat des revenus des ménages, le redressement des résultats commerciaux du continent et l'assouplissement progressif du resserrement des conditions financières au niveau mondial⁴.

5. La croissance en Afrique reste toutefois inférieure à la moyenne enregistrée avant la pandémie de COVID-19. De plus, la qualité actuelle de cette croissance ne suffit pas pour atteindre les objectifs de développement durable en Afrique. Les recettes fiscales relativement faibles du continent, l'étranglement du marché financier mondial, les remboursements élevés de la dette, les effets du changement climatique et d'autres facteurs ont accentué les problèmes de financement auxquels il doit faire face.

6. Le ratio moyen impôts/PIB en Afrique est toujours inférieur au niveau d'avant la pandémie, soit 15,8 %. L'augmentation des sorties nettes de capitaux et la faiblesse des recettes d'exportation réduisent encore la marge de manœuvre budgétaire des pays. Les déficits budgétaires en Afrique restent élevés, supérieurs à leur niveau d'avant la pandémie, soit 4,4 % du PIB, et devraient atteindre 5 % du PIB en 2024⁵. Les conditions financières mondiales toujours restrictives et les catastrophes fréquentes liées au changement climatique entraînent des pertes et des dommages importants, accentuant les pressions fiscale et inflationniste sur le continent. La dette publique a atteint 67,3 % en 2023 et en avril 2024, 7 pays africains étaient en situation de surendettement et 13 présentaient un risque élevé de surendettement⁶.

7. De nombreux pays africains doivent accepter des compromis essentiels entre le service de la dette et la poursuite de leurs objectifs de développement, car l'augmentation du coût du service de la dette continue à réduire fortement leur marge de manœuvre budgétaire et à accentuer les besoins de financement dans de nombreuses économies. En fait, les dépenses de nombreux pays africains au titre du service de la dette sont supérieures aux dépenses sociales essentielles comme la santé et l'éducation. La Banque mondiale indique que le service total de la dette payable en 2024 augmentera d'environ 12 % pour atteindre 25 milliards de dollars en Afrique⁷. En outre, l'aide publique au désendettement en faveur des pays les moins avancés a généralement augmenté, mais l'aide au développement (APD) en faveur de l'Afrique a reculé, passant de 33,6 % en 2021 à 25,6 % de l'aide totale en 2022⁸.

³ *World Economic Situation and Prospects 2024 (Situation et perspectives de l'économie mondiale 2024)* (publication des Nations Unies).

⁴ Fonds monétaire international, *Fiscal Monitor : Fiscal Policy in the Great Election Year* (Washington, D.C., 2024).

⁵ Fonds monétaire international, IMF Data Mapper datasets. Disponible (en anglais) à l'adresse : www.imf.org/external/datamapper (consulté le 22 juillet 2024).

⁶ Fonds monétaire international, « List of low income country debt sustainability analyses for Poverty Reduction and Growth Trust-eligible countries as of 30 April 2024 ». Disponible à l'adresse : www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf.

⁷ FitchRatings, « African sovereigns face rise in external debt service payments », Fitch Wire, 14 décembre 2022.

⁸ Sara Harcourt et Jorge Rivera, « Official Development Assistance (ODA) », ONE Data and Analysis, s.d. Disponible à l'adresse : <https://data.one.org/topics/official-development-assistance/>.

8. Pour combler le déficit de financement, les pays africains doivent stimuler la mobilisation des ressources intérieures en augmentant les ressources financières, en améliorant l'efficacité des dépenses publiques, en tirant parti des vastes marchés des fonds de pension et des fonds souverains, en réduisant les flux financiers illicites, en réformant leurs systèmes fiscaux et en exploitant de nouveaux partenariats. Les décideurs doivent rechercher des sources de recettes fiscales nouvelles et innovantes, notamment celles qui proviennent des paiements numériques, du secteur informel et des droits d'accise sur les marchandises nocives pour la société, entre autres.

9. Il est également nécessaire de transformer les systèmes de gouvernance mondiale, en particulier l'architecture financière mondiale, afin qu'ils s'attaquent de manière efficace et efficiente aux problèmes économiques mondiaux actuels et futurs et qu'ils accélèrent les progrès dans la réalisation des objectifs communs, y compris les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063.

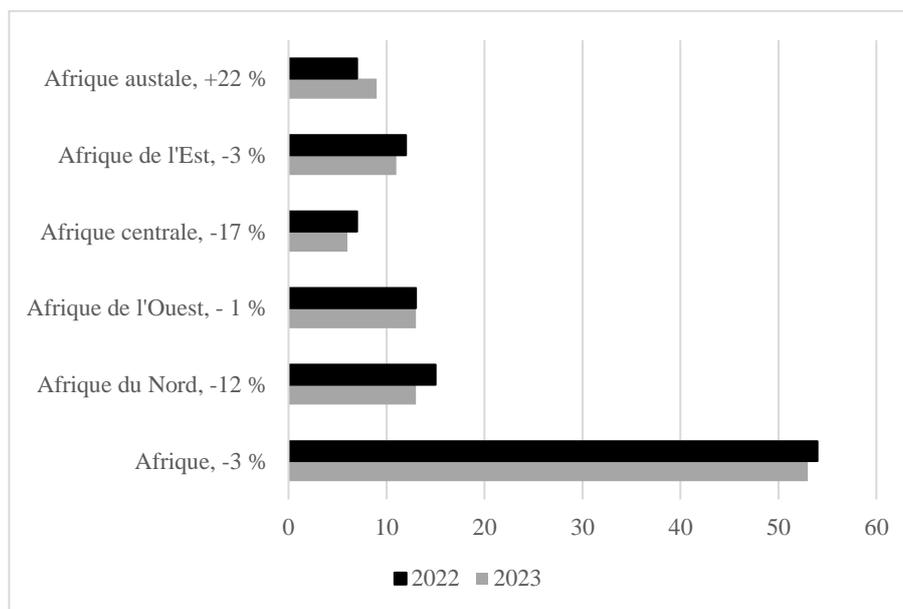
II. Besoins de financement et rôle des ressources financières intérieures

10. L'Afrique ne disposait pas de ressources financières suffisantes pour financer la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Selon les estimations des organismes des Nations Unies et d'autres instances internationales, le déficit de financement du continent représentait entre 6,5 et 10 % de son PIB en 2023. Le tableau est encore plus sombre pour les pays les moins avancés qui devaient consacrer 45 % de leur PIB à l'amélioration de la protection sociale et des emplois décents.

11. La hausse des coûts d'emprunt et l'augmentation de la dette entravent la capacité des pays à financer le développement, les obligeant à consacrer une part plus importante de leur budget au service de la dette. Bien que l'APD ait atteint un niveau record de 223,7 milliards de dollars en 2023, contre 211 milliards de dollars en 2022, elle reste insuffisante pour répondre aux besoins de développement. En outre, l'investissement étranger direct a chuté dans la plupart des pays d'Afrique, comme le montre la figure ci-dessous⁹.

⁹ *World Investment Report 2024 : Investment Facilitation and Digital Government* (publication des Nations Unies, 2024).

Investissement étranger direct par région, en 2022 et 2023 (en milliards de dollars des États-Unis) (variation en pourcentage)



Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *World Investment Report 2024 (Rapport sur l'investissement dans le monde 2024) : Investment Facilitation and Digital Government*.

12. Les envois de fonds constituent une source fondamentale de financement extérieur pour l'Afrique, atteignant 100 milliards de dollars en 2022, dépassant l'APD et l'investissement étranger direct¹⁰. Une étude des Nations Unies a montré que les envois de fonds aident à lutter contre les inégalités de revenus et sont plus importants lorsque les coûts de transfert sont moins élevés¹¹. Il est essentiel de réduire le coût élevé des envois de fonds pour en tirer le meilleur parti possible et augmenter les flux financiers vers l'Afrique. En 2022, le coût moyen de l'envoi de 200 dollars en Afrique s'établissait à 17 dollars, soit 8,5 %, contre moins de 6 % dans le reste du monde.

13. En outre, la dépendance de l'Afrique à l'égard des produits de base dont les cours sont volatils (pétrole, cuivre, coton, etc.) ne fait qu'aggraver le problème. Entre 2019 et 2021, 88 % des pays africains les moins avancés dépendaient de ces matières premières pour au moins 60 % de leurs recettes d'exportation de marchandises, ce qui était colossal¹². Lorsque les prix baissent, la marge de manœuvre budgétaire se réduit considérablement.

14. Si le financement extérieur est essentiel, l'Afrique doit améliorer la mobilisation des ressources intérieures en raison de sa stabilité et son appropriation par les pays. Une action immédiate et décisive de la part de la communauté internationale est essentielle pour améliorer l'accès de l'Afrique à un financement international abordable et à long terme, en particulier de la part de sources publiques.

¹⁰ Kavazeua Katjomuise et Liwaaddine Fliss, « Reducing remittance costs to Africa : a path to resilient financing for development », Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Nations Unies, s.d.

¹¹ Liwaaddine Fliss, " Strengthening the developmental impact of remittances and diaspora finance in Africa: what is the role of international cooperation ?" Document d'orientation, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Nations Unies, septembre 2022.

¹² *The Least Developed Countries Report 2023* (publication des Nations Unies, 2023)

III. Domaines prioritaires pour une meilleure mobilisation des ressources intérieures pour l'Afrique

15. Les domaines prioritaires du financement durable pour le continent sont notamment l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures et la réforme globale de l'architecture financière mondiale afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063. Ces interventions et cette réforme faciliteront l'élaboration d'une approche unifiée pour l'Afrique à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement.

A. Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures

16. Le risque de turbulences financières, associé à l'incertitude accrue résultant de la combinaison de la stagnation et de l'inflation et des problèmes géopolitiques, revient à dire que la stabilité est un instrument indispensable pour le financement du développement durable¹³. La mobilisation des ressources intérieures offre une stabilité dont le besoin se fait cruellement sentir pour le financement des priorités nationales ambitieuses nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Programme d'action d'Addis Abeba recense plusieurs domaines d'action, notamment le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures, la promotion de la coopération fiscale internationale, la lutte contre les flux financiers illicites, l'amélioration de l'efficacité et de la transparence de la dépense publique, le renforcement des capacités et le transfert de technologie, ainsi qu'une budgétisation inclusive tenant compte des questions de genre, afin d'accroître la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable.

17. Malgré l'importance et le potentiel des finances publiques comme moyen de financer le développement durable, les efforts de mobilisation des ressources intérieures sont limités par de multiples difficultés, telles que le ratio impôts/PIB historiquement bas, la faiblesse de l'assiette fiscale, l'inefficacité de l'administration fiscale, l'importance du secteur informel, les pertes de recettes résultant de la forte prédominance des flux financiers illicites et des effets des mesures d'incitation fiscale, et, enfin, la mauvaise gouvernance économique du système financier public.

18. Les stratégies de mobilisation des recettes intérieures devraient envisager l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités du système actuel, afin d'exploiter au mieux le potentiel des efforts de mobilisation des recettes. Les pays doivent élaborer des plans de réforme à moyen terme en se concentrant sur un petit nombre d'instruments fiscaux et en renforçant les capacités institutionnelles. Le renforcement des capacités institutionnelles par l'amélioration de la conception des principaux impôts nationaux, notamment la taxe sur la valeur ajoutée, les droits d'accise et l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés, pourrait permettre d'élargir l'assiette fiscale et d'améliorer l'efficacité¹⁴.

19. Une stratégie potentielle de mobilisation des ressources intérieures répondant au besoin croissant d'une transition juste pourrait consister à introduire une taxe environnementale ou une taxe carbone. Cela pourrait contribuer de manière efficace à lutter contre les émissions et promouvoir une transition verte avec un élargissement parallèle de l'assiette fiscale et une amélioration de la marge de manœuvre budgétaire.

¹³ Fonds monétaire international, *Fiscal Monitor : On the Path to Policy Normalization* (Washington, D.C., 2023).

¹⁴ Fonds monétaire international, *Fiscal Monitor : Fiscal Policy in the Great Election Year* (Washington, D.C., 2024).

20. L'atonie de la croissance économique à l'échelle mondiale revient à dire que la collecte des recettes devrait diminuer à court et à moyen terme¹⁵. En conséquence, le renforcement de l'efficacité et de l'efficience améliorera de manière notable la situation sans créer de retombées négatives.

21. Les gouvernements africains accordent des incitations fiscales énormes aux entreprises bénéficiaires sans procéder à une évaluation régulière de l'effet concomitant de ces dispositions relatives aux mesures d'incitation fiscales. Les dépenses estimées sous forme de taxe sur la valeur ajoutée et d'impôt sur le revenu des sociétés dans 10 pays étudiés se situent entre 1 et 15 % du PIB, soit entre 4 et 74 % des recettes perçues. Il serait judicieux de réexaminer ces dépenses fiscales afin d'étudier les coûts et les avantages des dispositions relatives aux mesures d'incitation fiscales associées par rapport aux objectifs recherchés¹⁶.

22. Pour améliorer l'efficacité de l'administration fiscale, de nombreux pays africains numérisent leurs systèmes de collecte des impôts. Il reste cependant beaucoup à faire pour surmonter les obstacles actuels comme les niveaux élevés d'informalité, de fragilité et de conflit. Outre la numérisation, il existe de très nombreuses possibilités de taxer l'économie numérique. Il est donc essentiel d'améliorer la capacité technique des fonctionnaires de l'administration fiscale qui administrent le système fiscal et gèrent la réforme fiscale.

23. En outre, la hiérarchisation et la coordination des réformes entre les services de l'État pour tenir compte des contextes institutionnels et politiques plus larges en vue d'améliorer la conception de la politique fiscale et l'observance fiscale par les citoyens revêtent une importance cruciale¹⁷.

B. Élimination des flux financiers illicites et recouvrement des avoirs volés

24. Les flux financiers illicites menacent la capacité des pays de réaliser le Programme 2030 et atteindre les objectifs de développement durable en détournant les ressources du développement durable et inclusif. Ils facilitent la concentration des richesses, institutionnalisant les inégalités et entravant le développement inclusif¹⁸. La perte de ressources financières représente des possibilités de développement durable perdues. En outre, les flux financiers illicites portent atteinte à l'état de droit et détériorent la situation macroéconomique, la qualité des institutions politiques, les systèmes fiscaux et la cohésion sociale.

25. L'Afrique est particulièrement exposée aux fuites financières dues aux flux financiers illicites. Selon une estimation prudente, les sorties brutes cumulées au cours de la période 2000-2016 s'établissaient à 5,3 % du PIB et 11,4 % de la totalité des échanges¹⁹. Pour porter un coup d'arrêt à ces flux et assurer l'échange automatique d'informations, il est essentiel de procéder à l'enregistrement des bénéficiaires effectifs et d'établir des rapports par pays. Des difficultés notables continuent d'entraver les perspectives de réalisation de ces trois conditions préalables à la transparence.

¹⁵ Fonds monétaire international, *Fiscal Monitor : On the Path to Policy Normalization* (Washington, D.C., 2023).

¹⁶ Commission économique pour l'Afrique et Forum sur l'administration fiscale africaine, Rapport sur la gouvernance économique II — Un cadre pour l'évaluation des dépenses fiscales et l'établissement de rapports à leur sujet. (Addis Abeba, 2023).

¹⁷ Fonds monétaire international, *Fiscal Monitor : Fiscal Policy in the Great Election Year* (Washington, D.C., 2024).

¹⁸ *Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique : les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique* (publication des Nations Unies, 2020).

¹⁹ *Rapport sur la gouvernance économique I : Architecture institutionnelle pour lutter contre les flux financiers illicites*, Note d'orientation de la CEA, n° ECA/22/024 (publication des Nations Unies, 2022)

26. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour rapatrier les avoirs volés au-delà des simples produits de la corruption et du blanchiment d'argent couverts par la Convention des Nations Unies contre la corruption et l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de la Banque mondiale. Le produit de l'évasion fiscale et des flux financiers illicites fondés sur le commerce devrait également être inclus. L'émergence d'actifs numériques, comme les cryptoactifs, a créé une nouvelle possibilité pour les flux financiers illicites, facilitant l'évasion et la fraude fiscales ainsi que le blanchiment d'argent.

27. Un engagement politique fort et une approche applicable à l'ensemble du système associant tous les acteurs concernés des secteurs public, privé et de la société civile aux niveaux national, régional et mondial sont nécessaires pour lutter contre les flux financiers illicites.

C. Assurer la viabilité de la dette publique

28. Le manque de financement en Afrique est encore aggravé par la dette croissante et insoutenable du continent. Actuellement, le ratio moyen dette publique/PIB en Afrique dépasse 60 % du PIB. La dette africaine a augmenté de 183 % au cours de la période 2010-2022, soit un taux environ quatre fois supérieur au taux de croissance du PIB du continent en dollars²⁰.

29. Le coût élevé du service de la dette est une source d'inefficacité dans l'allocation des ressources fiscales déjà limitées. En Afrique, durant la période 2019-2021, les dépenses de 25 pays consacrées au paiement des intérêts ont été supérieures aux dépenses de santé²¹. En 2024, les pays africains consacreront 163 milliards de dollars au service de leur dette, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport aux 61 milliards de dollars enregistrés en 2010²². Une liste des principaux pays débiteurs figure dans le tableau ci-dessous.

Principaux pays débiteurs en Afrique

Rang	Pays	Montant de la dette (en milliards de dollars des États-Unis)	Service de la dette en pourcentage des exportations totales en 2022 ^a
1	Égypte	11,97	24,9
2	Angola	3,15	33,1
3	Afrique du Sud	2,67	20,0
4	Côte d'Ivoire	2,12	12,2
5	Kenya	2,05	24,1
6	Nigéria ^b	1,84	11,0
7	Ghana	1,64	12,3
8	Maroc	1,50	10,2
9	République démocratique du Congo	1,29	2,3
10	Tunisie	1,26	18,1

Source : FMI (2023).

^a Base des Indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse : <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators> (consulté le 24 août 2024).

^b Les données sur les exportations n'étaient pas disponibles dans la Base des Indicateurs du développement dans le monde et ont été extraites de la base de données Comtrade de l'ONU sur les exportations totales de produits de base et de services.

²⁰ *Rapport économique sur l'Afrique 2024 : Investir dans une transition juste et durable en Afrique* (publication des Nations-Unies, 2024).

²¹ *A World of Debt: A Growing Burden to Global Prosperity* (publication des Nations Unies, 2024).

²² Banque africaine de développement, « Annual Meetings 2024: old debt resolution for African countries – the cornerstone of reforming the global financial architecture », 15 mai 2024.

30. Le profil de risque de la dette du continent a changé, la part de la dette concessionnelle dans le panier de la dette extérieure ayant diminué régulièrement, tombant de quelque 50 % en 2005 à environ 30 % en 2020. La part des paiements dus au titre du service de la dette aux créanciers privés est passée de 50 % entre 2000 et 2004 à environ 63 % entre 2012 et 2020²³. Le recul de l'aide globale, le recours croissant aux prêts et la forte réduction des ressources dégagées grâce à l'allègement de la dette ont encore alourdi le poids de la dette²⁴.

31. Au vu de l'inquiétude grandissante à l'égard du surendettement, il est nécessaire de réexaminer la doctrine traditionnelle de la soutenabilité de la dette. Le cadre de soutenabilité de la dette du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale donne la priorité à la macrostabilité et au remboursement de la dette à court terme au détriment des dépenses cruciales liées au développement, ce qui entraîne des problèmes de développement. Une manière plus durable d'évaluer la capacité de remboursement consiste à lier le service de la dette à la capacité d'un pays de générer des recettes d'exportation grâce à l'investissement productif. Ainsi, une approche développementaliste de la dette mettrait davantage l'accent sur l'utilisation de ressources empruntées pour soutenir des investissements stratégiques en faveur du développement durable.

32. Il conviendrait de mettre en place un cadre efficace d'administration de la dette pour éviter les irrégularités, les pertes et la mauvaise utilisation des ressources dans l'utilisation de la dette. Pour emprunter de manière responsable, il faut s'engager à garantir la transparence à la fois dans le processus d'emprunt et d'utilisation des dettes et dans les conditions de toutes les transactions relatives à la dette publique. L'amélioration de la transparence des finances publiques et de la dette est également déterminante pour lutter contre les facteurs de vulnérabilité de la dette²⁵. Les pays doivent mettre en place un dispositif institutionnel de procédures, de transparence, de contrôle et d'établissement des responsabilités permettant d'administrer la dette.

33. Des mesures efficaces prises par les pouvoirs publics face aux crises de la dette nécessiteront une action concertée aux niveaux national, régional et mondial pour élaborer des politiques monétaires accommodantes offrant aux pays africains une marge de manœuvre budgétaire suffisante. À cette fin, outre l'étude des possibilités de financement public, il serait essentiel de diversifier les marchés de capitaux nationaux.

D. Approfondir les marchés de capitaux nationaux

34. Il est essentiel que les marchés financiers africains soient approfondis aux fins du financement du développement. Les pays africains doivent développer un marché monétaire inclusif qui permet d'approfondir les marchés obligataires en monnaie locale. Cela permettra aux banques de se faire mutuellement des crédits en utilisant des instruments financiers comme les accords de mise en pension et l'utilisation de produits dérivés pour couvrir les risques du bilan.

35. En outre, la mise en place de marchés obligataires en monnaie locale en Afrique peut contribuer grandement à l'atténuation de l'impact des crises financières sur l'économie nationale et faciliter l'absorption des flux de capitaux. Ces marchés obligataires font en outre partie intégrante de la mise sur pied d'un marché des capitaux à plus grande échelle qui permettra de fixer le prix du risque de façon appropriée, aidant les investisseurs à mieux gérer leur portefeuille, et facilitera la transmission de la politique monétaire.

²³ Mma Amara Ekeruche, "Africa's Rising Debt and the Emergence of New Creditors. A review of trends, challenges and prospects (2000-2021)", African Debt Series vol. 2 (Friedrich-Ebert-Stiftung, Addis Abeba, juin 2022).

²⁴ *A World of Debt: A Growing Burden to Global Prosperity* (publication des Nations Unies, 2024).

²⁵ Fonds monétaire international, *World Economic Outlook : A Rocky Recovery* (Washington, D.C., 2023) .

36. L'absence d'une bourse officielle des valeurs mobilières dans la plupart des pays africains a considérablement entravé le développement du système de marché des capitaux au sens large, notamment le financement innovant de l'action climatique, et l'accès à des liquidités accrues. En fait, la mise sur pied de bourses nationales et régionales en Afrique facilitera l'accès aux capitaux et favorisera une affectation efficace des capitaux de manière à soutenir la croissance économique.

37. Pour renforcer la confiance des marchés, il est essentiel que les pays africains envoient le bon signal à la communauté des investisseurs grâce à une bonne notation du risque souverain et à une série de réformes visant à améliorer le climat d'investissement et à approfondir le système financier.

E. Budgétisation tenant compte des questions de genre et passage à une gestion dynamique du risque fondée sur l'équité

38. D'autres éléments essentiels d'une mobilisation solide des ressources intérieures sont la budgétisation tenant compte des questions de genre et le passage à une gestion dynamique du risque fondée sur l'équité. Les pouvoirs publics peuvent recourir à diverses mesures innovantes pour tirer parti des nombreuses possibilités offertes par la gestion dynamique du risque fondée sur l'équité. Il s'agit notamment de lutter contre les mesures d'incitation fiscale inutiles, de renforcer l'intégrité des régimes d'imposition des particuliers, d'instituer un impôt sur la fortune efficace, d'améliorer les finances infranationales et de garantir l'équité de genre dans les systèmes de collecte des recettes. La progressivité de l'impôt garantit effectivement l'équité, contrairement aux taxes à la consommation comme la taxe sur la valeur ajoutée. En outre, les pouvoirs publics peuvent augmenter la fiscalité sur les produits de luxe et sur les marchandises nocives pour la société.

39. Pour exploiter au mieux le potentiel des ressources financières intérieures, les pays doivent assurer une stratégie concertée fondée sur la collaboration entre les partenaires nationaux, internationaux et multilatéraux afin de garantir un financement solide pour atteindre le développement durable.

F. Réformes de l'architecture financière mondiale

40. Les crises financières et les crises de la dette récurrentes, ainsi que le développement limité du financement de l'action climatique, mettent en évidence l'inadéquation du cadre existant de l'architecture financière mondiale. L'architecture actuelle ne permet pas aux pays en développement, en particulier en Afrique, de fournir le soutien nécessaire pour répondre aux défis que doit relever le continent à court et à long terme.

41. Les pays en développement ont besoin d'environ 4 000 milliards de dollars par an jusqu'en 2030 pour combler leur déficit d'investissement nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable²⁶. Les banques multilatérales de développement ne déboursant que 200 milliards de dollars par an, les fonds actuellement accessibles sont limités et insuffisants pour faire face à des problèmes mondiaux tels que l'insécurité alimentaire et le surendettement, entre autres²⁷. L'inadéquation qui en résulte ne fait qu'accentuer les problèmes de développement des pays.

42. L'Afrique a été particulièrement touchée par la crise de la dette souveraine. L'augmentation du coût du service de la dette limite la marge de manœuvre budgétaire des pays alors que le besoin de financement de l'action climatique est énorme.

²⁶ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « SDG investment is growing, but too slowly : the investment gap is now \$4 trillion, up from \$2.5 in 2015 », *SDG Investment Trends Monitor*, issue 4, septembre 2023.

²⁷ Comité de Bretton Woods, « MDBs loans : a new asset class collateralized loan obligations », blog post, 15 novembre 2022.

L'Afrique perd entre 7 et 15 milliards de dollars par an en raison du changement climatique et cette perte devrait atteindre 45 à 50 milliards de dollars par an d'ici 2040²⁸. De plus en plus de pays africains surendettés doivent maintenant également faire face à des facteurs de vulnérabilité climatique de plus en plus marqués, ce qui crée un cercle vicieux de besoins d'investissement croissants pour assurer une transformation structurelle résiliente face au changement climatique et pour répondre à des besoins de financement de la dette toujours plus coûteux.

43. En outre, la baisse de la note et l'augmentation du coût des emprunts font qu'il est de plus en plus difficile pour les gouvernements africains d'obtenir des financements extérieurs. Les pays africains paient une prime inexplicite de 1,7 point de pourcentage sur les obligations souveraines émises sur les marchés internationaux²⁹. Étant donné que le risque est perçu comme élevé, la plupart des pays africains doivent faire face à des frais d'emprunt élevés sur les marchés financiers.

44. Pire encore, l'architecture financière mondiale actuelle n'a pas atteint son objectif consistant à établir un filet de sécurité global à l'échelle mondiale pour les pays pauvres et perpétue et accentue les inégalités. Sur les 650 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux alloués par le FMI en 2021 au titre des aides octroyées pour faire face à la pandémie de COVID-19, les pays du G7, qui représente une population combinée de 772 millions d'habitants, ont reçu 280 milliards de dollars, tandis que le continent africain, qui compte 1,3 milliard d'habitants, n'a reçu que 34 milliards de dollars.

45. En ce qui concerne la fiscalité internationale, les pays africains ont fait l'objet de discrimination et sont toujours sous-représentés dans les instances internationales qui élaborent les politiques de gouvernance fiscale dans le monde. En outre, les initiatives prises récemment pour assurer le passage au numérique de l'économie ont introduit une série de nouveaux obstacles en ce qui concerne les capacités et les règles défavorables.

46. Il est nécessaire de transformer la gouvernance des institutions financières internationales, avant tout pour permettre au continent d'être plus audible. L'approbation récente par le Conseil des gouverneurs du FMI de la réaffectation des droits de tirage spéciaux aux banques multilatérales de développement au moyen d'instruments de capital hybride est un fait nouveau encourageant, mais il faut encore faire plus à cet égard.

47. L'architecture financière mondiale actuelle nécessite donc de toute urgence des réformes décisives visant à l'aligner sur les nouvelles réalités de l'économie politique mondiale et à répondre aux besoins de l'Afrique.

IV. Mesures correctives possibles

48. Compte tenu de la situation décrite ci-dessus, un certain nombre de mesures correctives pourrait être envisagé aux niveaux international, régional et national, comme indiqué dans les sections suivantes.

A. Accroître le financement du développement en Afrique

49. L'architecture financière mondiale actuelle doit être révisée afin que le financement du développement de l'Afrique soit porté à un niveau permettant d'atteindre un développement durable. Ce processus pourrait être facilité par les mesures suivantes :

²⁸ South African Institute of International Affairs, "How can the G20 support Africa's energy transition and sustainable financing priorities and concerns ?" Policy Insights, 9 janvier 2024.

²⁹ Commission économique pour l'Afrique, Profils de la dette et du financement en Afrique (Addis Abeba, 2023).

- a) Le système international doit accroître le financement abordable et à long terme, accordé à des conditions de faveur ou non, pour les objectifs de développement durable et l'action climatique à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché ;
- b) Le système international doit assurer la reconstitution ambitieuse des guichets concessionnels mis à disposition par les banques multilatérales de développement ;
- c) Les surtaxes du FMI devraient être suspendues pendant deux ou trois ans et la politique de surtaxe du FMI devrait être revue ;
- d) Le système international devrait intensifier l'utilisation des garanties souveraines et des garanties des banques multilatérales de développement afin de lutter contre les coûts d'emprunt pour les pays en développement ;
- e) Les banques multilatérales de développement devraient favoriser l'attraction du secteur privé et la mobilisation de capitaux privés pour tirer le meilleur parti de leurs ressources en fournissant des outils d'atténuation des risques tels que des garanties et des assurances ;
- f) Les pays devraient mettre en place des mécanismes de financement innovants pour financer leurs projets et programmes de lutte contre le changement climatique ;
- g) Des mesures devraient être adoptées pour prévenir les flux financiers illicites, et l'adoption de stratégies de mobilisation des ressources intérieures comme l'administration de la dette, le renforcement des capacités et le renforcement des institutions reste une condition sine qua non pour compléter les recettes nationales.

B. Mise en œuvre de réformes de la gouvernance des institutions financières internationales

50. Afin de garantir l'équité et l'inclusion de l'Afrique, il reste encore beaucoup à faire et il serait possible d'améliorer encore la représentation de l'Afrique en assurant une meilleure gouvernance des institutions financières internationales en prenant les mesures suivantes :

- a) Mettre à jour les formules de calcul des quotes-parts du FMI pour tenir compte l'évolution du paysage mondial, en réduisant le poids accordé à l'« ouverture » et aux « réserves » et en incluant une nouvelle catégorie qui rende bien les notions d'« exposition » ou de « vulnérabilité » ;
- b) Réformer les droits de vote et les règles relatives à la prise de décisions pour les rendre plus démocratiques ;
- c) Découpler l'accès aux ressources et les quotes-parts, l'accès étant déterminé à la fois par les revenus et les facteurs de vulnérabilité au moyen d'un indice de vulnérabilité multiple ;
- d) Déployer des efforts visant renforcer la possibilité de se faire entendre et la représentation des pays en développement au sein des conseils d'administration et à améliorer la transparence institutionnelle, comme la création par le FMI d'un cinquième poste de directeur général adjoint pour l'Afrique, comme l'a préconisé la CEA ;
- e) Faire campagne pour une représentation respectueuse de l'équilibre entre les sexes dans toutes les structures de gouvernance de ces institutions, en particulier au niveau de la direction ;
- f) Veiller à ce que la Banque mondiale et les autres banques multilatérales de développement fassent preuve de souplesse et de réactivité face aux difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays africains et qu'elles s'adaptent à des

questions nouvelles comme le changement climatique, l'extrême pauvreté et la transformation numérique ;

g) Augmenter le financement des banques multilatérales de développement par l'augmentation du capital versé et l'optimisation des bilans.

C. Réforme du cadre de coopération fiscale internationale

51. Afin d'exploiter au mieux le potentiel de la convention-cadre sur la coopération fiscale internationale proposée, les pays africains pourraient envisager les mesures suivantes³⁰ :

a) L'Afrique devrait élaborer ses propres recommandations concernant la coopération fiscale internationale pour venir à bout de problèmes comme l'exploitation des ressources, la détermination des prix de transfert, les pratiques fiscales dommageables et le renforcement des capacités des administrations fiscales ;

b) L'Afrique devrait favoriser et renforcer ses partenariats et ses alliances avec d'autres régions et pays ayant des objectifs et des préoccupations similaires ;

c) Les pays africains devraient disposer de ressources financières et techniques adéquates pour appuyer leur participation et leur contribution au processus de réforme fiscale ;

d) La cohérence des politiques doit être assurée dans le cadre des diverses initiatives et des divers cadres internationaux de coopération fiscale ;

e) L'investissement dans l'infrastructure de données est essentiel et permettra de tirer profit de la fiscalité numérique et de la transparence fiscale, en vue de lutter contre les flux financiers illicites et de renforcer l'intégrité financière ;

f) Les processus de financement du développement pourraient avoir un rôle catalyseur en favorisant une approche concertée qui permettrait à l'Afrique de jouer son véritable rôle pour élaborer de la convention-cadre sur la coopération fiscale internationale prévue.

D. Comblent les lacunes dans l'architecture mondiale de la dette souveraine

52. Il est urgent de prendre les mesures suivantes dans le domaine de la restructuration de la dette souveraine :

a) Il est impératif d'établir un cadre universel qui s'applique à tous les pays ;

b) L'initiative de suspension du service de la dette du G20 devrait être étendue à un plus grand nombre de pays à revenu intermédiaire surendettés ;

c) Les pays devraient être autorisés à présenter leurs propres plans et possibilités de restructuration de la dette, et cette restructuration devrait s'articuler autour de ces propositions avec la contribution des créanciers ;

d) Les comités de créanciers doivent être élargis dès le début du processus de restructuration pour inclure, en particulier, les créanciers privés ou, autre possibilité, une plateforme devrait être créée au sein du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette pour faciliter la communication et la résolution des problèmes en collaboration avec les prêteurs privés ;

³⁰ Voir la résolution 78/230 de l'Assemblée générale.

e) Des garanties devraient être mises en place sous la forme de mécanismes de règlement des différends relatifs à la dette souveraine entre les États investisseurs et les créanciers ;

f) Des mécanismes innovants devraient être envisagés pour l'allègement de la dette comme la conversion de dettes en mesures en faveur du climat ou de la nature, car ces mécanismes peuvent très largement réduire la charge du service de la dette des pays, y compris pour les pays qui ne sont pas en situation de surendettement ;

g) Il est primordial de renforcer le cadre réglementaire pour les agences de notation, afin de réduire le coût des emprunts ;

h) Les titres de créance doivent être revalorisés si l'on veut qu'ils soient davantage alignés sur les conditions du monde d'aujourd'hui, plus exposé aux chocs ;

i) Le service de la dette doit être suspendu pour tous les pays faisant l'objet d'une restructuration du Cadre commun ;

j) Une formule de comparabilité du traitement devrait être établie afin de lutter contre les différends techniques et d'accélérer le processus de restructuration ;

k) Il conviendrait de faire un usage plus audacieux de la politique du FMI de prêts aux pays qui ont des arriérés, afin de réduire l'effet de levier des créanciers récalcitrants.

E. Mise en place d'un filet mondial solide de sécurité financière

53. La disponibilité du filet mondial de sécurité financière mondial est très inégalement répartie, de nombreux pays n'ayant accès qu'à une partie relativement faible du filet de sécurité, tandis que d'autres n'ont pratiquement aucune possibilité. Il est donc nécessaire d'élargir les ressources du filet de sécurité en prenant les mesures suivantes :

a) Il conviendrait d'élargir la portée générale de la capacité de prêt du FMI, notamment en séparant de manière explicite les droits de vote des contributions ;

b) Il conviendrait de réformer le système des droits de tirage spéciaux du FMI, en vue d'augmenter les liquidités des pays pour leur permettre de s'attaquer aux problèmes posés par les chocs mondiaux et de renforcer leur résilience. À cette fin, il est nécessaire d'employer une méthode davantage fondée sur des règles et plus analytique pour l'émission de droits de tirage spéciaux, et des déclencheurs automatiques pourraient également être mis en œuvre pour déclencher l'émission de ces droits face à des chocs extérieurs ;

c) Il faut assouplir les prêts du FMI. Ces prêts doivent être assortis de moins de conditions, leur accès doit être moins limité et les surtaxes doivent être supprimées. En outre, un mécanisme multilatéral de swap de devises doit être créé ;

d) Il conviendrait de renforcer les arrangements financiers régionaux et, à cette fin, il faudrait envisager la création d'une institution financière africaine spécialisée, un fonds monétaire africain ;

e) Il conviendrait d'envisager la réaffectation des droits de tirage spéciaux aux banques multilatérales de développement en tant qu'instruments de capital hybride ;

f) Il conviendrait de revoir la formule d'affectation des droits de tirage spéciaux (DTS) pour tenir compte des besoins de liquidités des pays en plus des quotes-parts au FMI ;

F. Renforcer le droit de l'Afrique de se faire entendre et d'être représentée

54. L'ambition nourrie par l'Afrique de peser de tout son poids sur la scène mondiale ne concerne pas seulement le renforcement de la représentation du continent, mais aussi la réforme des organisations existantes en adaptant leurs processus décisionnels pour que l'Afrique puisse participer à l'élaboration des résultats. Les mesures suivantes sont également essentielles pour faire entendre la voix de l'Afrique :

- a) Déployer des efforts concertés et systématiques visant à mettre en évidence les impératifs de développement des pays africains en général et des pays les moins avancés en particulier ;
- b) Mettre en place une structure de sensibilisation plus inclusive englobant les pays les moins avancés, afin de créer une plateforme stratégique pour ces pays au sein du G20 ;
- c) Renforcer le rôle du Groupe permanent pour l'Afrique dans la structure du Think 20, afin de permettre aux participants africains de déterminer et d'exposer clairement leurs priorités ;
- d) Promouvoir le partage des connaissances et la coopération Sud-Sud par l'intermédiaire de la plateforme du G20 ;
- e) Tirer parti de l'admission historique de l'Union africaine au G20 pour faire avancer les réformes de l'architecture financière mondiale ;
- f) Souligner l'importance de la future convention-cadre sur la coopération fiscale internationale qui servira de tribune pour les négociations futures relatives à tous les aspects de la coopération fiscale internationale ;
- g) Tirer parti de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement qui sert de support à la concertation et à une accélération des efforts visant à élaborer la convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale.

G. Jouer un rôle d'instance de premier plan dans la restructuration de la dette souveraine

55. Étant donné que l'Organisation des Nations Unies est l'instance la mieux placée pour faire en sorte que chaque pays ait son mot à dire dans la détermination des principes qui régissent la dette souveraine et que, si la crise de la dette souveraine n'est pas résolue de manière appropriée, les droits des Africains et la souveraineté des pays africains pourraient être mis en péril, il est recommandé d'adopter les mesures suivantes :

- a) Le Bureau du Secrétaire général est appelé à aider l'Organisation des Nations Unies à jouer son rôle de supervision de la restructuration de la dette. En outre, le Bureau du Secrétaire général peut fournir une assistance administrative importante qui permettrait d'améliorer les progrès faits sur la voie de l'élaboration d'un traité sur la restructuration de la dette souveraine ;
- b) La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait également contribuer au débat sur la restructuration de la dette, compte tenu du rôle qu'elle a joué pour élaborer la résolution de l'Assemblée générale de 2015 sur la restructuration de la dette souveraine, renforçant l'opinion selon laquelle les Nations Unies devraient être responsables de la supervision de la restructuration de la dette.

V. Mesures recommandées pour la mobilisation des ressources intérieures

56. Les mesures suivantes visant à améliorer la mobilisation des ressources intérieures et à réformer l'architecture financière mondiale aux niveaux national, régional et mondial sont recommandées aux gouvernements, aux partenaires de développement et aux institutions panafricaines pour examen.

A. Gouvernements africains

57. Il est recommandé aux gouvernements africains de prendre en considération les mesures suivantes :

- a) Réformer le système fiscal ;
- b) Investir dans la transition numérique pour améliorer l'administration fiscale et le respect des obligations fiscales ;
- c) Examiner les dépenses fiscales assorties d'une date d'échéance pour la mise en place des mesures d'incitation ;
- d) Exploiter les recettes générées par l'imposition des industries extractives, la progressivité de l'impôt et l'impôt sur la fortune ;
- e) Lutter contre les flux financiers illicites et recouvrer les avoirs volés
- f) Mettre en œuvre des garanties sous la forme de mécanismes de règlement des différends relatifs à la dette souveraine entre les États investisseurs et les créanciers ;
- g) Appliquer des mécanismes d'allègement de la dette innovants ;
- h) Investir dans le développement humain et la formation professionnelle, afin de tirer parti du développement récent des technologies numériques ;
- i) Exploiter l'évolution récente de la coopération internationale en matière fiscale ;
- j) Mettre au point des mécanismes d'établissement des responsabilités aux fins d'une budgétisation efficace tenant compte des questions de genre ;
- k) Encourager une participation plus large du secteur privé, de la société civile et d'autres organisations non gouvernementales en tant que parties prenantes au premier chef à la conception et la mise en œuvre des domaines prioritaires du financement du développement ;
- l) Renforcer l'architecture institutionnelle pour assurer une gouvernance économique solide, entre autres avantages ;
- m) Tirer parti de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement qui sert de support à une approche concertée du financement du développement durable.

B. Communauté internationale

58. Les mesures recommandées suivantes visent tout particulièrement la communauté internationale :

- a) Assurer la mise en œuvre prioritaire de la résolution 69/247 de l'Assemblée générale sur les modalités de mise en œuvre de la résolution 68/304, intitulée « Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine » ;
- b) Équilibrer les initiatives relatives à l'allègement de la dette et les apports d'APD ;

- c) Superviser les débiteurs souverains en vue de régler les situations de crise potentielle de la dette, conformément au Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement ;
- d) Renforcer et approfondir la coopération internationale en matière de fiscalité ;
- e) Appuyer les efforts visant à lutter contre les flux financiers illicites et à assurer le recouvrement et le rapatriement des avoirs ;
- f) Encourager l'utilisation des droits de tirage spéciaux pour le développement équitable de l'Afrique ;
- g) Soutenir les réformes du FMI, notamment en ce qui concerne le processus de prêt, la formule de calcul des quotes-parts et la représentation de l'Afrique ;
- h) Faciliter une représentation plus large des pays africains dans tous les dialogues et processus décisionnels internationaux.

C. Institutions panafricaines

59. Pour leur part, les institutions panafricaines sont encouragées à prendre en considération les mesures suivantes :

- a) Faciliter une approche unifiée pour les pays africains à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement ;
- b) Faciliter la mise en place d'une architecture financière mondiale équitable pour l'Afrique afin d'assurer la coordination et la cohérence des politiques macroéconomiques et la résilience face aux chocs mondiaux ;
- c) Aider les pays africains à tirer parti de la future convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale ;
- d) Faciliter une meilleure représentation des pays africains dans tous les dialogues et processus décisionnels internationaux ;
- e) Tirer parti de l'appartenance de l'Union africaine au G20 pour faire avancer la réforme de l'architecture financière mondiale, en s'appuyant sur les travaux du groupe de travail de haut niveau sur la réforme de l'architecture financière mondiale coordonné par la CEA et l'Union africaine.